

**NORME PROFESSIONNELLE**

**OUVRIÈRE OU OUVRIER  
EN PRODUCTION LAITIÈRE**

**Cette norme professionnelle a été approuvée  
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
le 22 mai 2008**

Cette norme professionnelle a été réalisée par AGRlcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.



<b>Responsable du projet</b>	Hélène Varvaessos, agr. Directrice générale AGRIcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
<b>Coordination du projet</b>	Aline Grenier, agr. Coordonnatrice à la formation et à l'apprentissage AGRIcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
<b>Recherche et rédaction</b>	Pierre Paul Racicot Consultant en formation professionnelle Formation Pro FP
<b>Conseiller technique</b>	Alain Côté Technicien agricole Valacta
<b>Collaboration</b>	Monique Deschênes Louis Dionne Richard Masson Oumar Touré Conseillers Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail

*Ce document peut être reproduit en entier ou en partie à la condition d'en mentionner la source.*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES REPRÉSENTANTS DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE DE RÉVISION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>5</b>
<b>2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR .....</b>	<b>7</b>
Raison d'être de la norme professionnelle .....	7
Entreprises et main-d'œuvre .....	7
Distribution régionale de la main-d'œuvre en production laitière .....	8
Regroupements .....	8
Clientèle visée .....	9
Perspectives de développement du métier.....	10
<b>3. ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>13</b>
Méthodologie suivie.....	13
Démonstration du consensus sectoriel.....	13
<b>4. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>15</b>
Contexte général d'exercice du métier .....	15
Compétences essentielles et compétences complémentaires .....	17
<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES .....</b>	<b>19</b>
Description détaillée des compétences essentielles.....	21
Description détaillée des compétences complémentaires .....	31

## REMERCIEMENTS

AGRlcarrières tient à remercier de façon particulière les productrices et les producteurs ainsi que les employées et employés agricoles des diverses régions du Québec qui ont bien voulu se déplacer et consacrer généreusement de leur temps pour collaborer à l'une ou l'autre des étapes de la mise à jour de cette norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou ouvrier en production laitière.

Nous exprimons également notre gratitude envers les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ces travaux, que ce soit à titre d'experte, d'expert, d'intervenante ou d'intervenant dans le secteur agricole.

Nous remercions enfin tout particulièrement MM. Bruno Letendre et Gilbert Rioux, représentants de la Fédération des producteurs de lait du Québec, pour leur précieuse contribution à l'ensemble des travaux d'élaboration de la norme professionnelle.

### **LISTE DES REPRÉSENTANTS DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE**

#### **Liste des membres du sous-comité Formation et apprentissage en milieu de travail :**

- ~ Mme Martine Mercier, présidente d'AGRlcarrières
- ~ M. André Mousseau, vice-président d'AGRlcarrières
- ~ M. Richard Maheux, président de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides et administrateur d'AGRlcarrières
- ~ M. Gilbert Rioux, Fédération des producteurs de lait du Québec et administrateur d'AGRlcarrières
- ~ M. Denis Roy, trésorier et directeur des finances et technologies à la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et administrateur d'AGRlcarrières

#### **Liste des personnes consultées**

##### *Groupe de travail d'élaboration et de validation, région du Centre-du-Québec*

- ~ M. Jean Noël Pépin, producteur, Ferme de Warwick, Warwick
- ~ M. Yves Mathieu, vacher, ferme Girelou, Saint-Wenceslas
- ~ M. Mario Lemire, vacher, ferme Exploit, Baie-du-Febvre
- ~ M. Jean-Luc Boisclair, producteur, ferme Val-des-Bois, Sainte-Perpétue
- ~ M. Alain Laroche, producteur, ferme Laroche, Saint-Albert
- ~ M. René Bergeron, producteur, ferme Bergeron, Saint-Samuel-de-Horton
- ~ M<sup>me</sup> Lucie Bélanger, ouvrière, Lactobourg, Saint-Célestin
- ~ M. André Labbé, responsable du Centre d'emploi agricole, UPA Centre-du-Québec

Groupe de travail de validation, régions de Lévis, Bellechasse, Beauce, Côte-du-Sud, Mauricie

- ~ M<sup>me</sup> Yolande Brousseau, productrice, ferme Rayo inc., Saint-Patrice-de-Beaurivage
- ~ M<sup>me</sup> Donaleen Lagrange, productrice, ferme Lagmel et Fils inc., Saint-Isidore
- ~ M. Guillaume Mercure, ouvrier, ferme Jean Labrie inc., Saint-Pascal
- ~ M. Éric Bouchard, ouvrier, ferme Pittet, Saint-Tite
- ~ M. Julien Gagnon, ouvrier, ferme Optimus, Lotbinière
- ~ M. Frédérick Pelletier, ouvrier, ferme 9099-3189 inc., La Durantaye
- ~ M. Tommy Roy, ouvrier, ferme Yvon Lachance et fils, Courcelles
- ~ M. Jacques Fortin, ouvrier, ferme Réal Roy et fils, Saint-Georges
- ~ M. Simon Ruel, ouvrier, ferme Carlin inc., Pintendre
- ~ M. Philippe Fontaine, ouvrier, ferme Léonard Morin, Sainte-Claire
- ~ M. Dominique Bouchard, ouvrier, ferme des Chutes, Saint-Étienne
- ~ M. Réal Blais, producteur, ferme Algerio inc., Saint-Henri-de-Lévis

Groupe de travail de validation, régions de Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Estrie

- ~ M. Marco Pouliot, ouvrier, ferme Mario Parent inc., Sainte-Martine
- ~ M. Pascal Gazaille, ouvrier, ferme Beaudry inc., Saint-Alphonse-de-Granby
- ~ M. Mathieu Lafleur, ouvrier, ferme Tremco, Windsor
- ~ M. David Gagnon, ouvrier, ferme Belvallée, Saint-Marc-sur-Richelieu
- ~ Mme Johanny Perreault, productrice, ferme Angil inc., Sainte-Mélanie
- ~ M. Guy Landry, ouvrier, ferme 236 inc., Saint-Louis-de-Gonzague
- ~ M. Charles Couturier, ouvrier, ferme Iceberg, Saint-Stanislas-de-Koska

Membres du conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec

- ~ M. Marcel Groleau, producteur, Thetford Mines, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ)
- ~ M. Gilbert Perreault, producteur, Sainte-Mélanie (Lanaudière), 1<sup>er</sup> vice-président de la FPLQ
- ~ M. Bruno Letendre, producteur, Saint-Georges-de-Windsor (Estrie), 2<sup>e</sup> vice-président de la FPLQ
- ~ M. Pierre Lampron, producteur, Saint-Boniface, région de la Mauricie
- ~ M. Gilles A. Michaud, producteur, Kamouraska, région de la Côte-du-Sud
- ~ M. Normand Barriault, producteur, Carleton, région de la Gaspésie–Les Îles

- ~ M. Réal Gauthier, producteur, Sainte-Anne-des-Plaines, région de l'Outaouais-Laurentides
- ~ M. Denis Morin, producteur, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, région du Centre-du-Québec
- ~ M. Gabriel Rancourt, producteur, Sainte-Rose-de-Pouliaries, région de l'Abitibi-Témiscamingue
- ~ M. André Campeau, producteur, Courcelles, région de la Beauce
- ~ M. Gilbert Rioux, producteur, Saint-Simon-de-Rimouski, région du Bas-Saint-Laurent
- ~ M. Daniel Côté, producteur, Saint-Bruno, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- ~ M. Pierre Thibault, producteur, Upton, région de Saint-Hyacinthe
- ~ M. Maurice Montcalm, producteur, Saint-Louis-de-Gonzague, région de Saint-Jean–Valleyfield

## 1. CONTEXTE DE RÉVISION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

La présente révision de la norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière fait suite à l'expérimentation et à l'implantation d'un premier programme d'apprentissage pour ce métier en 2003 et 2004. Le programme prenait pour assises les données d'un profil de compétences élaboré et validé en 2001<sup>1</sup>. Ce profil, le tout premier produit dans le secteur agricole, proposait pour ce métier trois blocs de compétences et neuf tâches.

La norme professionnelle, approuvée en juillet 2003, suivait la logique de ce profil et proposait neuf compétences, basées sur les neuf tâches. Des outils d'apprentissage furent élaborés au cours de la même année.

À la suite d'ententes avec Emploi Québec et son réseau, le programme d'apprentissage en milieu de travail découlant de cette norme professionnelle fut expérimenté dans six régions entre octobre 2003 et octobre 2004. Soixante-dix-sept ententes d'apprentissage ont été signées pendant cette période avec les entreprises de production laitière.

Une évaluation de cette implantation auprès des participants a été conduite à l'automne 2004. Le besoin de mise à jour de la norme s'est clairement dégagé alors, ce qui avait aussi été le cas au cours de l'implantation de ce programme<sup>2</sup>. Certains changements rapides, qui ne pouvaient être intégrés au cadre de la norme professionnelle, étaient apparus depuis peu dans l'organisation du travail des fermes laitières québécoises.

Les principales difficultés tenaient au fait que la norme comportait, d'une part, l'obligation que l'apprenti maîtrise des équipements dont on ne retrouvait plus toute la variété dans les entreprises et, d'autre part, des éléments de compétences obligatoires qui ne faisaient plus partie du profil habituel des ouvrières et ouvriers de plusieurs entreprises.

Interrogées sur les raisons et la nature de ces changements, les personnes consultées lors de l'évaluation ont évoqué comme facteurs principaux des changements la réduction importante du nombre de fermes laitières au cours des dernières années, l'agrandissement de la taille des fermes restantes et la nécessité pour elles d'accroître leur efficacité. Cette nécessité pousse les entreprises à revoir leurs équipements, leurs méthodes d'élevage et de culture, leur organisation du travail, et à confier à des sous-traitants certaines activités.

Concernant le métier d'ouvrière ou d'ouvrier, la plupart des personnes consultées ont émis l'opinion que les entreprises reconfigurent de plus en plus le poste de travail pour l'axer vers des tâches consacrées essentiellement à l'élevage du troupeau, et ce parce que le travail avec les animaux est de plus en plus spécialisé et qu'il est hautement critique pour l'entreprise.

C'est au regard de ce contexte que la norme professionnelle a été révisée.

---

1 Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Profil de compétences : Ouvrier en production laitière*, 2001.

2 Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Développement et implantation d'un programme d'apprentissage en milieu de travail dans le domaine de la production laitière*, rapport final, 2004.

## 2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR

### *Raison d'être de la norme professionnelle*

Le secteur de la production laitière trouve pertinents le maintien et même l'amélioration de cette formule de développement des compétences de la main-d'œuvre, et ce pour les raisons suivantes :

- Tous les apprentis et les compagnons qui ont participé au programme d'apprentissage en milieu de travail se sont dits hautement satisfaits<sup>3</sup>.
- La pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière s'accroît : baisse d'inscriptions en formation agricole dans les écoles, spécialisation des méthodes de travail dans les fermes, augmentation de la taille des fermes laitières, réduction de la main-d'œuvre familiale et manque de formation des employés du secteur<sup>4</sup>. Tous ces facteurs contribuent à augmenter les besoins des entreprises et rendent nécessaires le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre et des compétences dans les entreprises.
- L'ensemble des ressources humaines et matérielles nécessaires à la qualification, notamment pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière, sont présentes dans les fermes laitières du Québec. Cette accessibilité offre la possibilité d'organiser le développement de la qualification dans ces entreprises – dans la mesure où elles sont soutenues pour le faire.

### *Entreprises et main-d'œuvre*

Le secteur de la production laitière comptait 8 090 entreprises en 2004. La main-d'œuvre était composée de 30 447 travailleuses et travailleurs, dont 23 015 travailleuses et travailleurs familiaux et 7 432 travailleuses et travailleurs non familiaux embauchés. Ces derniers travaillaient chez 3 771 employeurs, soit 47 % des entreprises laitières<sup>5</sup>.

La main-d'œuvre à temps plein (30 heures par semaine et plus de 40 semaines par année) constituait le plus gros de l'effectif, soit 65 %, pour un total de 4 732 travailleuses et travailleurs. Le travail à temps partiel (40 semaines par an et plus, mais moins de 30 heures par semaine) occupait 1 572 travailleuses et travailleurs, soit 22 % de la main-d'œuvre. Le travail saisonnier, quant à lui, occupait 959 travailleuses et travailleurs (moins de 40 semaines par année), soit 13 % des emplois.

---

<sup>3</sup> Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Développement et implantation d'un programme d'apprentissage en milieu de travail dans le domaine de la production laitière*, rapport final, 2004, p. 28 : « L'opinion de tous les compagnons et apprentis rencontrés est unanime : tous apprécient beaucoup participer à un projet d'apprentissage. Aucun ne l'abandonnerait et tous recommanderaient l'apprentissage à d'autres. »

<sup>4</sup> AGR|carrières, *Analyse de métier pour le métier d'ouvrier en production laitière*, 2007.

<sup>5</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 2003.

<b>Caractéristiques du secteur<sup>6</sup></b>	
Activité économique	Près de 1,9 milliard de dollars (en 2004)
Répartition régionale des entreprises	Principales régions (en 2004) : ~ Chaudière-Appalaches (20,9 %) ~ Montérégie (18,9 %) ~ Centre-du-Québec (14,4 %) ~ Bas-Saint-Laurent (11,6 %)
Emplois	30 457 (en 2003)

<b>Caractéristiques touchant les ouvrières et ouvriers en production laitière<sup>7</sup></b>	
Nombre d'ouvrières et d'ouvriers	Environ 8 500
Horaire de travail par semaine	44,2 h (minimum 30 h et maximum 60 h)
Sexe	10 % de femmes, 90 % d'hommes
Âge moyen	34,4 ans
Salaire horaire moyen	11,54 \$ (en 2006)
Nombre moyen d'années d'expérience	5,8 ans
Tendance	Spécialisation, notamment dans le travail avec les animaux

### ***Distribution régionale de la main-d'œuvre en production laitière***

La majorité des travailleuses et travailleurs se retrouvent dans les régions où le nombre d'entreprises laitières sont le plus nombreuses. Ainsi, 81 % de la main-d'œuvre en production laitière est répartie dans six régions, soit Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Estrie et Saguenay–Lac-Saint-Jean (tableau 1).

### ***Regroupements***

Les entreprises de production laitière du Québec sont représentées par l'un ou l'autre des 14 syndicats de producteurs de lait qui couvrent la totalité des régions du Québec. Ces syndicats sont eux-mêmes affiliés à la Fédération des producteurs de lait du Québec, qui représente toutes les entreprises de production laitière du Québec.

<sup>6</sup> AGRIcarrières, *Analyse du métier d'ouvrière ou ouvrier en production laitière*, 2007.

<sup>7</sup> *Ibid.*

**Tableau 1 - Nombre d'entreprises laitières et de travailleuses et travailleurs par région administrative, Québec, 2003**

Région	Nombre d'entreprises laitières	Nombre de travailleuses et travailleurs en production laitière	Pourcentage des travailleuses et travailleurs en production laitière
Chaudière-Appalaches	1 620	6 395	21 %
Montérégie	1 536	5 672	19 %
Centre-du-Québec	1 187	4 120	14 %
Bas-Saint-Laurent	935	3 575	12 %
Estrie	695	2 859	9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	419	1 682	6 %
Autres (10 régions)	1 698	6 154	19 %
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>8 090</b>	<b>30 457</b>	<b>100 %</b>

Source : MAPAQ, *Profil de la main-d'œuvre agricole 2003*. Adaptation AGRICarières, 2007.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) regroupe l'ensemble des fédérations régionales et des groupes spécialisés dans les différentes productions agricoles. La Fédération des producteurs de lait du Québec est affiliée à l'Union des producteurs agricoles.

Il n'existe aucun syndicat représentant l'ensemble des travailleuses et travailleurs agricoles dans le secteur de la production laitière<sup>8</sup>.

### **Clientèle visée**

La clientèle principalement visée par ce métier est constituée de 8 500 travailleuses et travailleurs, soit 6 200 travailleuses et travailleurs familiaux et 2 300 travailleuses et travailleurs embauchés, occupant le niveau d'emploi d'ouvrière ou d'ouvrier dans ce secteur<sup>9</sup>.

La majorité de ces travailleuses et travailleurs n'ont pas de diplôme reconnu dans le métier (tableau 2). Les statistiques sur la formation professionnelle pour ce métier au secondaire montrent par ailleurs une baisse importante de diplômés entre 2001 et 2006.

<sup>8</sup> AGRICarières, *Travail salarié et formes associatives*, Groupe AGÉCO pour le compte d'AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Longueuil, 2006.

<sup>9</sup> AGRICarières, *Analyse du métier d'ouvrière ou ouvrier en production laitière*, 2007.

**Tableau 2 - Répartition des employés du secteur de la production laitière selon le niveau de scolarité atteint (%)**

Niveau de scolarité atteint	Gérante, gérant	Ouvrière, ouvrier
	N=32	N=129
Aucun diplôme	15,6	37,2
Secondaire général	15,6	31,0
Secondaire professionnel agricole	12,5	8,5
Secondaire professionnel autre	3,1	5,4
Attestation d'études collégiales	-	1,5
Collégial général	12,5	-
Collégial techniques agricoles	37,6	14,0
Collégial technique autre	-	0,8
Universitaire agricole	3,1	0,8
Universitaire autre	-	0,8
<b>Total</b>	100,0	100,0

Source : *Enquête sur les conditions de travail en agriculture réalisée auprès d'employés agricoles*, 2003, cité dans AGRICarières, *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*, Groupe AGÉCO pour le compte d'AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003, p. 44.

### ***Perspectives de développement du métier***

Selon les personnes consultées, le contexte des changements touchant l'évolution des emplois dans les fermes laitières est le suivant<sup>10</sup> :

- Maintien depuis les cinq dernières années d'une demande de lait stable.
- Baisse graduelle de la disponibilité de main-d'œuvre familiale.
- En vue d'augmenter leur efficacité, les entreprises laitières utilisent de plus en plus des techniques de régie de production sophistiquées et rigoureuses. Les pratiques d'élevage, dont la sélection génétique, l'alimentation, les soins de santé et d'hygiène, le logement des animaux, l'utilisation de l'informatique et des technologies de communication, reposent de plus en plus sur des connaissances et des savoir-faire spécifiques.
- La taille des entreprises augmente. Les personnes consultées disent constater depuis quelques années une baisse du nombre d'entreprises laitières et une augmentation de la taille de celles qui restent. Ce phénomène est confirmé par la baisse régulière du nombre d'entreprises ayant un quota de moins de 9 000 kilogrammes de matière grasse par année, d'une part, et une augmentation du nombre des entreprises qui ont plus de 13 000 kilogrammes<sup>11</sup>, d'autre part.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>11</sup> Fédération des producteurs de lait du Québec, *Les faits saillants laitiers québécois 2005*, Compilation du Groupe AGÉCO, p. 27-28.

- On note l'introduction de nouvelles technologies et la mécanisation des tâches : système automatique de production de rations mélangées, systèmes de distribution automatique d'aliments (systèmes automatiques, robots), systèmes de traite plus performants (salon de traite, retrait automatique, robot de traite), etc.

Les tendances qui en découlent concernant la main-d'œuvre et les ouvrières et ouvriers sont les suivantes<sup>12</sup> :

- Malgré le maintien du volume provincial de production de lait, on assiste à une baisse du nombre de travailleuses et travailleurs due à l'augmentation de la taille des fermes et à un changement dans l'organisation du travail, notamment dans les entreprises de grande taille.
- Il existe une spécialisation croissante des tâches autour de deux axes notamment:
  - 1) les travaux reliés au troupeau laitier et à l'entretien des équipements et des bâtiments (soins, alimentation, traite, réparations mineures et autres);
  - 2) les travaux des champs et l'entretien de l'équipement de culture.
- On constate également une tendance à confier les tâches relatives au troupeau et à l'étable (alimentation, soin, traite, entretien) à une seule personne, notamment dans les fermes de plus de 50 vaches en lactation, où ces tâches peuvent facilement combler un poste à temps plein.
- L'augmentation de l'utilisation de paramètres de production et de régie de plus en plus sophistiqués demande de la part de l'ouvrière ou de l'ouvrier la maîtrise de plus de connaissances et de compétences.

Ces tendances ont conduit aux modifications proposées pour cette norme professionnelle, et notamment la proposition de considérer les compétences reliées aux travaux des champs comme constituant des compétences complémentaires.

---

12 AGRICarières, *Analyse de métier : ouvrier en production laitière*, 2007.

### 3. ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

#### *Methodologie suivie*

Cette norme professionnelle a été élaborée selon la méthode reconnue dans le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences de la Commission des partenaires du marché du travail.

La première étape a consisté à élaborer une analyse de métier avec un groupe de travail composé de productrices et de producteurs ainsi que d'employées et employés du secteur de la production laitière de la région de Centre-du-Québec, expertes et experts dans leur métier<sup>13</sup>. Une recherche documentaire et des visites d'entreprises ont précédé le travail en atelier avec ce groupe.

À la deuxième étape, on a élaboré un profil de compétences à partir de l'analyse de métier et on l'a soumis pour validation à trois groupes de travail composés de productrices et de producteurs ainsi que d'employées ou employés, expertes et experts dans leur métier, venant des principales régions de production laitière du Québec : Saint-Jean/Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Estrie et Lanaudière, Beauce, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Mégantic, Rive-Nord-de-Québec, Côte-du-Sud/Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Mauricie.

Le sous-comité Formation et apprentissage en milieu de travail d'AGRIcarrières, qui a orienté tous les travaux d'élaboration de cette norme, s'est adjoint deux personnes-ressource déléguées de la Fédération des producteurs de lait du Québec, MM. Bruno Letendre et Gilbert Rioux, pour le suivi des travaux.

Un projet de norme professionnelle a ensuite été conçu à partir du profil de compétences. Il a été soumis pour approbation à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Toutes les personnes consultées dans le cadre de l'élaboration et de la validation de l'analyse de métier, du profil de compétences et de la norme professionnelle d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière étaient des intervenants de première ligne en production laitière – elles possédaient elles-mêmes les compétences présentées dans cette norme soit en tant qu'ouvrières ou ouvriers, soit en tant que responsables immédiats d'ouvrières ou d'ouvriers (vachères, vachers, gérantes, gérants, superviseuses, superviseurs ou productrices, producteurs), ou encore, en tant qu'expertes ou experts de contenu.

#### *Démonstration du consensus sectoriel*

Cette norme a été élaborée, validée et approuvée avec la participation du seul organisme officiel représentant l'ensemble des entreprises laitières, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ).

---

<sup>13</sup> Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, Direction de l'intervention sectorielle et territoriale, Québec, 1993.

La FPLQ représente au niveau provincial les 14 syndicats de producteurs de lait qui couvrent la totalité des régions du Québec. Le tableau 3 présente la répartition régionale des entreprises par nombre de productrices et producteurs.

**Tableau 3 - Répartition du nombre de productrices laitières, producteurs laitiers par région de la FPLQ en 2006**

Région agricole	Nombre de productrices, producteurs
01- Estrie	597
02- Côte-du-Sud	444
03- Gaspésie-Les Îles	26
04- Lanaudière	273
05- Mauricie	336
06- Outaouais-Laurentides	328
07- Centre-du-Québec	870
08- Abitibi-Témiscamingue	156
09- Québec	1 125
10- Beauce	642
11- Bas-Saint-Laurent	587
12- Saguenay–Lac-Saint-Jean	383
13- Saint-Hyacinthe	786
14- Saint-Jean–Valleyfield	529
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>7 082</b>

Source : Fédération des producteurs de lait du Québec, *D'abord nourrir notre monde*, rapport annuel, Longueuil, 2007, 68 p.

La norme a été approuvée par le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec lors de la réunion de son conseil d'administration le 7 juin 2007.

Le conseil d'administration d'AGRlcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, a approuvé cette norme le 13 août 2007.

Des changements ont été apportés à la norme professionnelle à la demande de la Commission des partenaires du marché du travail. Ces modifications ont été approuvées par les conseils d'administration respectifs de la Fédération des producteurs de lait du Québec et d'AGRlcarrières à la fin de l'année 2007.

## 4. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

### *Contexte général d'exercice du métier*

Les ouvrières et ouvriers en production laitière sont des travailleuses et travailleurs agricoles qui, dans les entreprises de production laitière, sont principalement affectés aux fonctions de l'alimentation des animaux, des soins de santé et d'hygiène du troupeau, de la traite et de l'entretien des locaux du troupeau, ainsi qu'à certains travaux de culture et d'entretien de la machinerie agricole.

Selon la taille des entreprises, la structure typique de la main-d'œuvre des entreprises laitières peut comporter trois niveaux : productrice ou producteur; gérante ou gérant de ferme, vachère ou vacher; ouvrière ou ouvrier, préposée ou préposé aux récoltes<sup>14</sup>.

L'ouvrière ou l'ouvrier travaille sous les directives de la productrice ou du producteur, ou d'une gérante ou d'un gérant, ou encore, d'une vachère ou d'un vacher, selon le cas.

### Conditions ambiantes

La plupart des travaux de ces ouvrières et ouvriers sont exécutés à l'intérieur des bâtiments de la ferme et notamment dans l'étable à plus de 80 % du temps<sup>15</sup>. La température dans les bâtiments varie selon les saisons, mais elle est généralement confortable à l'année. L'air ambiant est habituellement exempt de poussières, mais quelquefois, selon l'équipement utilisé, il peut y avoir sur les lieux des poussières de foin, de litière et de moulée au cours des travaux d'alimentation ou d'entretien.

Les travaux des champs sont exécutés dans des conditions typiques d'ambiance de travail à l'extérieur du printemps à l'automne. Ces conditions peuvent varier de très bonnes à difficiles selon la température.

### Caractéristiques physiques

Le travail d'ouvrière ou d'ouvrier demande le développement d'une bonne capacité physique. Il ne requiert cependant pas une force particulière, les poids les plus lourds se situant autour de 20 kg. Des équipements sont disponibles pour les travaux plus lourds.

Certaines personnes souffrant d'allergies respiratoires pourraient être incommodées par les poussières de foin, de litière et de moulée. Ce métier demande par ailleurs des capacités normales pour ce qui concerne la vue, l'ouïe, l'odorat et le toucher.

### Contexte de responsabilité

La plupart des travaux sont effectués de manière individuelle et un niveau d'autonomie appréciable est attendu dans la plupart des tâches.

---

14 Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole, *Enquête sur la structure des emplois dans le secteur de la production laitière au Québec*, 1999.

15 AGRICarières, *Analyse de métier, ouvrier en production laitière*, 2007.

### Spécifications à respecter

Les spécifications de travail à respecter proviennent des consignes de l'entreprise. Elles ont généralement pour origine les spécifications des fabricants d'équipement, d'aliments, de suppléments ou de médicaments, ainsi que les préoccupations en matière de pratiques de salubrité.

### Équipement et matériel utilisés

L'équipement peut varier d'une entreprise à une autre.

- Équipement de préparation de rations : convoyeur, videur de silo, moulange à grain, mélangeur, chariot mélangeur.
- Équipement d'alimentation : distributeur de concentré, distributeur automatique d'aliments, dérouleur de balles rondes, chariot motorisé, système d'abreuvoir pour les animaux, trémies.
- Équipement de traite : système de traite à retrait manuel ou automatique (pompe à vide, lactoduc, unités de traite, réservoir ou refroidisseur de lait en vrac, système de lavage de l'équipement de traite).
- Équipements manuels : seaux, pelles, fourches, râteaux, balais, seringues.
- Outils : clés, marteaux, tournevis, pinces et autres outils manuels.
- Matériel : aliments (foin, fourrages, grains, suppléments), produits de soins (médicaments, désinfectants), produits de nettoyage et d'entretien.
- Équipement de travaux de culture
  - Préparation du sol : herse à disques, vibroculteur, cultivateur, chisel, charrue.
  - Distribution d'engrais : distributeur d'engrais minéraux, épandeur de fumier ou de lisier.
  - Semis : semoirs.
  - Récolte : faucheuse conditionneuse, andaineuse, faneuse, râteau, presse à foin, fourragère.
  - Ensilage : souffleur à ensilage, voiture d'ensilage, souffleur broyeur.
  - Foin : monte-balles, lance-balles.
  - Grains : vis à grains, séchoir à grains, voiture à grains.

### Risques et mesures préventives liés à la santé et à la sécurité

Certains risques particuliers sont associés au métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière. Ils proviennent du voisinage quotidien de grands animaux (risques d'écrasement, blessures au corps), des équipements comme les silos (risques de chutes, blessures au corps, ensevelissement, asphyxie, intoxication), des fosses à lisiers (chutes, asphyxie, intoxication), du tracteur (risque de renversement) et des autres équipements motorisés en général (pincement, coupures, enroulement, entraînement, projection d'objets et écrasement).

Ces risques peuvent être évités par l'observation stricte de règles et de mesures de sécurité bien détaillées et connues dans le milieu grâce aux fiches de sécurité et autres activités diffusées dans le secteur.

## ***Compétences essentielles et compétences complémentaires***

La norme d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière est composée de six compétences essentielles, qui sont communes à tous les contextes de travail, et de cinq compétences complémentaires, qui sont liées à des contextes de travail particuliers dans les entreprises.

### *Compétences essentielles*

Le secteur de la production agricole considère que les six compétences suivantes sont essentielles à l'exercice autonome et efficace du métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière. La certification sera délivrée en fonction de ces compétences.

1. Être capable d'assurer l'alimentation du troupeau laitier.
2. Être capable de réaliser les opérations reliées à la reproduction du troupeau laitier.
3. Être capable d'appliquer les soins d'hygiène et de santé du troupeau laitier.
4. Être capable d'exécuter la traite des vaches.
5. Être capable d'appliquer des techniques de régie de troupeau laitier.
6. Être capable d'assurer la propreté des aires de production laitière.

### *Compétences complémentaires*

Le secteur de la production agricole considère que les cinq compétences suivantes sont complémentaires. Ces compétences s'ajoutent aux compétences essentielles du métier et se rapportent à des contextes de travail particuliers.

7. Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien des équipements de production.
8. Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien des systèmes des bâtiments.
9. Être capable d'utiliser un tracteur agricole.
10. Être capable de participer aux travaux reliés aux cultures.
11. Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien de la machinerie agricole.

## **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES**

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

<b>MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier en production laitière</b>		<b>CNP 8431</b>
<b>Compétence essentielle 1 : Être capable d'assurer l'alimentation du troupeau laitier</b>		
<b>Contexte de réalisation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir des procédures établies pour l'alimentation des différents groupes d'animaux.</li> <li>▪ À partir des directives sur l'utilisation de l'inventaire et la préparation des aliments.</li> <li>▪ En se référant aux fiches ou au programme d'alimentation du troupeau.</li> <li>▪ À l'aide des équipements de préparation et de distribution des aliments présents dans chaque entreprise.</li> <li>▪ À partir de l'inventaire en fourrages, en concentrés et en suppléments de l'entreprise.</li> <li>▪ Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.</li> <li>▪ Selon les règles de santé et de sécurité du travail.</li> <li>▪ À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.</li> <li>▪ Selon les méthodes particulières de distribution des aliments utilisées dans l'entreprise.</li> </ul>		
<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>	
<p><b>Être en mesure de :</b></p> <p><b>1.1 Approvisionner en eau des animaux.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification régulière des sources d'eau et des systèmes de distribution.</li> <li>▪ Repérage préventif et réparation des blocages et bris dans le système de distribution.</li> <li>▪ Vérification régulière du bon fonctionnement des abreuvoirs.</li> <li>▪ Ajustement du débit aux besoins des animaux présents.</li> <li>▪ Détection et correction rapide des changements dus à l'eau dans les habitudes alimentaires des animaux.</li> <li>▪ Constance de l'approvisionnement en eau.</li> </ul>	
<p><b>1.2 Préparer des rations alimentaires.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justesse de l'évaluation de la qualité des aliments.</li> <li>▪ Signalement des défauts de qualité.</li> <li>▪ Conformité des rations préparées aux spécifications reçues.</li> <li>▪ Utilisation des équipements selon les consignes reçues.</li> </ul>	
<p><b>1.3 Assurer la distribution automatique, mécanique ou manuelle d'aliments à divers groupes d'animaux.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des quantités d'aliments à distribuer, des séquences et des horaires de distribution.</li> <li>▪ Utilisation correcte des appareils de distribution automatique des aliments selon les consignes reçues.</li> <li>▪ Utilisation appropriée des appareils mécaniques ou manuels de distribution des aliments.</li> </ul>	

<b>Compétence essentielle 1 : Être capable d'assurer l'alimentation du troupeau laitier</b>	
<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>1.4 Détecter des problèmes alimentaires chez des animaux et signaler les problèmes.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justesse de la détection et de l'évaluation des comportements alimentaires.</li> <li>▪ Pertinence des observations sur les comportements et les anomalies alimentaires courantes des animaux.</li> <li>▪ Promptitude du signalement auprès de la personne responsable des observations et des changements apportés à l'alimentation.</li> <li>▪ Observation rigoureuse de l'aspect du fumier.</li> </ul>

**Compétence essentielle 2 : Être capable de réaliser les opérations liées à la reproduction du troupeau laitier****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures établies dans l'entreprise.
- À partir des directives sur les conditions nécessaires à l'exécution des activités liées à la reproduction.
- À partir du cadran de régie et du registre du troupeau.
- À l'aide du matériel, des médicaments et des produits d'assainissement d'usage courant.
- À l'aide de l'équipement et des accessoires disponibles.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques concernant les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>2.1 Détecter des chaleurs et d'en aviser la personne responsable.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'interprétation et de la reconnaissance du cycle de reproduction de chaque animal sur le cadran de régie.</li><li>▪ Détection juste des signes visibles de chaleurs dans la plupart des cas.</li><li>▪ Transmission rapide de toutes les observations pertinentes à la personne responsable.</li></ul>
<b>2.2 Préparer des environnements pour le vêlage.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préparation adéquate de l'enclos de vêlage selon les consignes.</li></ul>
<b>2.3 Préparer des vaches pour le vêlage.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes alimentaires de prénatalité.</li><li>▪ Suivi adéquat de la consommation d'aliments.</li><li>▪ Justesse de la détection de problèmes de santé des vaches.</li><li>▪ Pertinence des soins apportés.</li></ul>
<b>2.4 Assister des vaches pendant le vêlage.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de la détection des signes de complications du vêlage et promptitude du signalement auprès de la personne responsable.</li><li>▪ Justesse de l'application des mesures et des soins d'urgence selon les situations.</li></ul>

**Compétence essentielle 3 : Être capable d'appliquer les soins d'hygiène et de santé du troupeau laitier****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures établies dans l'entreprise.
- À partir des directives ou du programme de soins du troupeau.
- À partir des prescriptions de la ou du vétérinaire.
- À l'aide du matériel, des médicaments et des produits d'assainissement d'usage courant.
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et des accessoires disponibles.
- Selon les soins particuliers à donner aux différentes catégories d'animaux.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques pour les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>3.1 Détecter les problèmes de santé et de comportement d'animaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Détection juste des symptômes associés aux maladies courantes.</li><li>▪ Respect des mesures préventives quant à la propagation des maladies contagieuses.</li><li>▪ Rapidité pour aviser la personne responsable des situations critiques concernant la santé des animaux.</li></ul>
<b>3.2 Donner des soins de santé à des animaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Immobilisation efficace et sécuritaire des animaux.</li><li>▪ Justesse de la détermination des besoins de soins et signalement rapide des situations critiques à la personne responsable.</li><li>▪ Apport de soins appropriés.</li><li>▪ Utilisation du matériel approprié.</li><li>▪ Stress minimal imposé à l'animal au cours de l'administration des soins.</li><li>▪ Inscription des données sur les traitements administrés dans les registres appropriés.</li><li>▪ Élimination du matériel non réutilisable selon les consignes.</li><li>▪ Régularité dans la surveillance de l'état de guérison.</li></ul>
<b>3.3 Donner des soins à des veaux naissants.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse des soins apportés aux veaux naissants.</li><li>▪ Stress minimal imposé à l'animal au cours de l'administration des soins.</li></ul>

**Compétence essentielle 3 : Être capable d'appliquer les soins d'hygiène et de santé du troupeau laitier**

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>3.4 Donner des injections sous-cutanées ou intramusculaires.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Exactitude du choix de la méthode d'injection.</li><li>▪ Injection de la quantité adéquate de médicament ou de produit.</li><li>▪ Injection faite dans la région appropriée du corps de l'animal</li><li>▪ Absence de lésions et de blessures consécutives à l'injection.</li><li>▪ Justesse du marquage des animaux qui ont été injectés.</li><li>▪ Élimination du matériel non réutilisable selon les consignes.</li><li>▪ Inscription des données sur l'injection dans le registre.</li></ul>

**Compétence essentielle 4 : Être capable d'exécuter la traite des vaches****Contexte de réalisation :**

- À partir de la routine et de l'ordre de traite établis par la productrice, le producteur ou la personne responsable.
- A l'aide du système de traite et de l'équipement correspondant au statut des vaches à traire.
- À l'aide du registre du troupeau.
- A l'aide du matériel et des produits d'assainissement d'usage courant.
- A l'aide du matériel, des produits et des équipements nécessaires au nettoyage des équipements et des lieux.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques concernant les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>4.1 Préparer l'équipement pour la traite.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Exécution rigoureuse de toutes les opérations de préparation du système de traite.</li><li>▪ Respect des procédures de mise en marche du système de traite.</li><li>▪ Respect de toutes les vérifications d'usage avant le début de la traite.</li></ul>
<b>4.2 Traire des vaches selon leur statut.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de l'horaire et de la durée de la traite.</li><li>▪ Respect des consignes pour la traite des vaches en santé.</li><li>▪ Justesse du marquage des vaches sous traitement et des cas à surveiller.</li><li>▪ Respect des consignes de traite pour les vaches sous traitement et des cas à surveiller.</li><li>▪ Respect des consignes de traite pour les vaches à tarir.</li><li>▪ Promptitude du signalement des situations problématiques à la personne responsable.</li></ul>
<b>4.3 Appliquer une procédure de tarissement.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de la procédure d'arrêt de traite pour chaque vache.</li><li>▪ Respect du suivi du tarissement.</li></ul>
<b>4.4 Assurer la propreté des équipements de traite.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures de nettoyage.</li><li>▪ Utilisation adéquate des produits de nettoyage.</li><li>▪ Propreté des équipements conforme aux consignes.</li></ul>

**Compétence essentielle 5 : Être capable d'appliquer des techniques de régie de troupeau laitier****Contexte de réalisation :**

- À partir de la planification établie par la productrice, le producteur ou la personne responsable.
- A partir des directives sur les activités de régie à exécuter.
- A l'aide des équipements disponibles.
- A l'aide du matériel d'usage courant.
- À l'aide du registre de l'entreprise.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques concernant les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>5.1 Identifier des animaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de la méthode d'identification de l'entreprise.</li><li>▪ Propreté et rangement adéquat du matériel après l'identification.</li></ul>
<b>5.2 Préparer des aires de logement pour les animaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes de préparation des aires de logement reçues de l'entreprise.</li><li>▪ Propreté des aires préparées et adéquation des équipements aux besoins des nouveaux occupants.</li></ul>
<b>5.3 Estimer le poids d'animaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Estimation satisfaisante du poids.</li><li>▪ Exactitude de l'inscription du poids estimé dans le registre.</li><li>▪ Pertinence des suites données aux objectifs d'estimation de poids en cours.</li></ul>
<b>5.4 Rassembler et déplacer des animaux sur de courtes distances.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des méthodes sécuritaires de déplacement des animaux.</li><li>▪ Déplacement efficace des animaux.</li><li>▪ Exactitude de l'inscription des données sur le déplacement au registre.</li></ul>
<b>5.5 Préparer des animaux pour le transfert ou l'expédition.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sélection adéquate et confirmation des animaux à transférer.</li><li>▪ Exactitude de l'inscription des données sur l'expédition au registre.</li></ul>
<b>5.6 Éliminer des déchets organiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Traitement des déchets organiques en conformité avec les méthodes et les consignes de l'entreprise.</li><li>▪ Exactitude de l'inscription des données dans le registre.</li></ul>

**Compétence essentielle 5 : Être capable d'appliquer des techniques de régie de troupeau laitier**

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.7 Déplacer des marchandises à l'aide d'un équipement motorisé.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures de vérification recommandées avant le démarrage de l'équipement.</li><li>▪ Conduite sécuritaire et calme de l'équipement motorisé.</li><li>▪ Exécution des manœuvres selon les consignes.</li><li>▪ Propreté dans les déplacements des matières et absence de bris de l'équipement.</li></ul>
<b>5.8 S'approprier les mesures d'urgence de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de la reconnaissance des situations d'urgence potentielles.</li><li>▪ Choix approprié des procédures à suivre selon la situation d'urgence.</li></ul>

**Compétence essentielle 6 : Être capable d'assurer la propreté des aires de production laitière****Contexte de réalisation :**

- À partir de la procédure établie par la productrice, le producteur ou la personne responsable.
- À partir des directives de nettoyage à exécuter.
- À l'aide de l'équipement disponible dans l'entreprise.
- À l'aide du matériel et des produits de nettoyage et de désinfection d'usage courant.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques concernant les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>6.1 Changer la litière dans des aires de logement.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes d'entretien des aires de logement.</li><li>▪ Stress minimal imposé à l'animal.</li></ul>
<b>6.2 Effectuer le nettoyage quotidien de locaux et d'équipements.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Utilisation correcte des outils et des équipements de protection personnelle prévus pour le nettoyage.</li><li>▪ Respect des méthodes de travail de l'entreprise pour le nettoyage.</li><li>▪ Nettoyage des aires de logement selon les fréquences établies par l'entreprise.</li><li>▪ Régularité et surveillance de la mise en marche du système de nettoyage des lisiers ou des fumiers.</li><li>▪ Respect des consignes d'élimination des déchets organiques et non organiques.</li><li>▪ Nettoyage régulier des outils.</li><li>▪ Respect des méthodes de contrôle des insectes selon les consignes.</li></ul>
<b>6.3 Laver et désinfecter des locaux et des équipements.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Utilisation des outils et des équipements de protection personnelle.</li><li>▪ Utilisation des méthodes sécuritaires de lavage et de désinfection de l'entreprise.</li><li>▪ Respect des fréquences et des critères exigés pour le lavage et la désinfection des locaux et des équipements.</li><li>▪ Respect des consignes pour l'élimination des déchets organiques et non organiques.</li></ul>

**Compétence essentielle 6 : Être capable d'assurer la propreté des aires de production laitière**

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>6.4 Évacuer des lisiers et des fumiers.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Régularité dans l'évacuation des lisiers et des fumiers selon la fréquence établie par l'entreprise.</li><li>▪ Vérification fréquente du fonctionnement adéquat du système d'évacuation des lisiers ou des fumiers.</li><li>▪ Justesse des mesures prises pour corriger les anomalies.</li></ul>

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

<b>MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier en production laitière</b>		<b>CNP 8431</b>
<b>Compétence complémentaire 7 : Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien des équipements de production</b>		
<b>Contexte de réalisation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de la procédure d'entretien établie par la productrice, le producteur ou la personne responsable.</li> <li>▪ À partir des directives sur les activités d'entretien à exécuter.</li> <li>▪ À l'aide du matériel et des produits d'entretien courants et disponibles.</li> <li>▪ À l'aide des outils et des équipements disponibles.</li> <li>▪ Selon les règles de santé et de sécurité du travail.</li> <li>▪ À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.</li> <li>▪ Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.</li> <li>▪ Selon les bonnes pratiques concernant les soins et la manipulation des animaux de ferme.</li> </ul>		
<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>	
<b>Être en mesure de :</b>		
<b>7.1 Détecter et signaler des problèmes de fonctionnement d'équipements de production.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justesse de la détection des situations problématiques évidentes.</li> <li>▪ Rapidité dans la détection de situations problématiques.</li> <li>▪ Promptitude dans le signalement à la personne responsable.</li> </ul>	
<b>7.2 Effectuer l'entretien et les réparations mineures d'un système de traite.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapidité à apporter les corrections appropriées.</li> <li>▪ Fonctionnement adéquat du système de traite.</li> <li>▪ Fonctionnement adéquat du système de refroidissement du lait.</li> </ul>	
<b>7.3 Effectuer l'entretien et les réparations mineures d'un système d'alimentation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapidité à apporter les corrections appropriées.</li> <li>▪ Fonctionnement adéquat des équipements d'alimentation.</li> </ul>	
<b>7.4 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'équipement d'un système de nettoyage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapidité à apporter les corrections appropriées.</li> <li>▪ Fonctionnement adéquat des systèmes de nettoyage.</li> </ul>	

**MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier en production laitière**

**CNP 8431**

**Compétence complémentaire 8 : Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien des systèmes des bâtiments**

**Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise.
- À partir de consignes précises sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus.
- À l'aide du matériel, des pièces de rechange et des outils d'usage courant.
- En se référant à la fiche d'entretien des systèmes intégrés, au besoin.
- En se référant aux manuels d'entretien des fabricants, au besoin.
- Selon les règles de santé et de sécurité du travail.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon les consignes d'hygiène et de salubrité de l'entreprise.
- Selon les bonnes pratiques pour les soins et la manipulation des animaux de ferme.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>8.1 Détecter et signaler des problèmes concernant des systèmes de bâtiments.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de la détection des situations problématiques.</li><li>▪ Promptitude du signalement à la personne responsable.</li></ul>
<b>8.2 Effectuer des travaux mineurs d'entretien en électricité.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures et des consignes de l'entreprise quant aux travaux mineurs d'entretien en électricité.</li><li>▪ Justesse des travaux effectués.</li><li>▪ Promptitude à aviser la personne responsable des travaux effectués.</li></ul>
<b>8.3 Effectuer des travaux mineurs d'entretien en plomberie.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes de l'entreprise quant aux travaux mineurs d'entretien en plomberie.</li><li>▪ Justesse des travaux effectués.</li><li>▪ Promptitude à aviser la personne responsable des travaux effectués.</li></ul>
<b>8.4 Effectuer des travaux mineurs d'entretien en ventilation.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes de l'entreprise quant aux les travaux mineurs d'entretien en ventilation.</li><li>▪ Justesse des travaux effectués.</li><li>▪ Promptitude à aviser la personne responsable des travaux effectués.</li></ul>

**Compétence complémentaire 8 : Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien des systèmes des bâtiments**

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>8.5 Effectuer des travaux mineurs d'entretien de structure de bâtiments.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes de l'entreprise quant aux travaux d'entretien de structure de bâtiments.</li><li>▪ Justesse des travaux effectués.</li><li>▪ Promptitude à aviser la personne responsable des travaux effectués.</li></ul>

**MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier en production laitière****CNP 8431****Compétence complémentaire 9 : Être capable d'utiliser un tracteur agricole.****Contexte de réalisation :**

- À l'aide d'un ou de plusieurs tracteurs agricoles de l'entreprise.
- À l'aide d'un ou de plusieurs équipements agricoles attelés au tracteur.
- En vue de déplacer du matériel de la ferme (aliments, déchets, outils, etc.) ou d'effectuer des travaux d'agriculture à l'aide d'un tracteur.
- À partir des règles de santé et de sécurité touchant la conduite du tracteur et l'équipement déplacé.
- À l'aide des dispositifs de sécurité en place.
- En respectant le Code de la sécurité routière s'appliquant à la conduite d'un tracteur sur la voie publique et à la détention d'un permis de conduire.
- Sur les lieux de l'entreprise ou sur la voie publique.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>9.1 Conduire un tracteur agricole sans attelage.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures de vérification préalables et de démarrage.</li><li>▪ Souplesse et minutie dans l'utilisation des divers systèmes du tracteur.</li><li>▪ Exécution correcte des manœuvres de base de la conduite du tracteur sur des terrains variés.</li></ul>
<b>9.2 Conduire un tracteur attelé à un équipement tracté.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures de vérification préalables et de démarrage.</li><li>▪ Respect des règles de sécurité dans l'exécution des manœuvres de base avec un équipement tracté.</li><li>▪ Adéquation de la conduite du tracteur selon la dimension de l'équipement tracté.</li></ul>
<b>9.3 Conduire un tracteur muni d'un attelage sur la voie publique.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adéquation de la conduite du tracteur selon l'attelage tracté sur la voie publique.</li></ul>

**Compétence complémentaire 10 : Être capable de participer aux travaux liés aux cultures****Contexte de réalisation :**

- Sous supervision régulière.
- À partir des consignes précises sur l'exécution des travaux et sur les résultats attendus.
- À partir de directives sur la conduite de machinerie agricole.
- À l'aide de l'outillage, des équipements et de la machinerie agricoles préalablement réglés et calibrés.
- À partir de travaux d'ensemencement et de labour déjà amorcés.
- À l'aide des approvisionnements nécessaires au chargement de la machinerie en cours d'exécution.
- En se référant au Règlement sur les exploitations agricoles.
- En se référant aux recommandations des fournisseurs et des fabricants.
- En respectant les règles de santé et de sécurité en vigueur dans l'entreprise.
- À l'aide des dispositifs de sécurité en place.
- Selon les travaux liés aux cultures réalisés par l'entreprise.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>10.1 Réaliser des travaux de préparation du sol.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives concernant le fonctionnement de la machinerie aratoire.</li><li>▪ Justesse de l'évaluation des risques d'enlèvement de la machinerie.</li><li>▪ Qualité de l'exécution des travaux de préparation de sol.</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus en fonction des consignes reçues.</li></ul>
<b>10.2 Réaliser des travaux d'application d'engrais.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes reçues concernant la protection de l'environnement.</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus en fonction des consignes reçues.</li></ul>
<b>10.3 Réaliser des travaux d'ensemencement.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des barèmes d'utilisation des approvisionnements à épandre ou à semer.</li><li>▪ Régularité du contrôle de la qualité des travaux en cours d'exécution.</li></ul>
<b>10.4 Réaliser des travaux de récolte et d'entreposage des fourrages.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité de l'utilisation de la machinerie au terrain et des travaux à effectuer.</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus en fonction des consignes reçues.</li></ul>
<b>10.5 Réaliser des travaux de récolte et d'entreposage des grains.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité des résultats obtenus en fonction des consignes reçues.</li><li>▪ Régularité du contrôle de la qualité des travaux en cours d'exécution.</li></ul>

**Compétence complémentaire 11 : Être capable d'effectuer des travaux mineurs d'entretien de la machinerie agricole****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise.
- À partir des consignes précises sur l'exécution des travaux et les résultats attendus.
- À l'aide des produits lubrifiants, des pièces de rechange et de l'outillage d'usage courant.
- En se référant aux manuels d'entretien des fabricants.
- En respectant les règles de santé et de sécurité en vigueur dans l'entreprise.
- À l'aide des dispositifs de sécurité mis en place dans l'entreprise.
- Selon la machinerie utilisée dans l'entreprise.
- Selon les modalités d'élimination des matières résiduelles de l'entreprise.

<b>Éléments de compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>Être en mesure de :</b> <b>11.1 Détecter et signaler des problèmes de fonctionnement de la machinerie agricole.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de la détection de situations problématiques.</li><li>▪ Rapidité à aviser la personne responsable.</li></ul>
<b>11.2 Lubrifier et graisser l'équipement et la machinerie agricoles.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes et des spécifications d'entretien du fabricant.</li><li>▪ Utilisation appropriée de l'outillage réservé au graissage.</li><li>▪ Pertinence du choix de lubrifiants selon la machine ou l'équipement.</li></ul>
<b>11.3 Effectuer des ajustements et des réparations mineures de l'équipement et de la machinerie agricoles.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'évaluation de l'état de fonctionnement des équipements et de la machinerie.</li><li>▪ Justesse de l'exécution des ajustements mineurs.</li><li>▪ Utilisation appropriée des pièces de rechange.</li><li>▪ Conformité et efficacité des réparations effectuées.</li></ul>
<b>11.4 Vérifier et ajuster les mécanismes de protection ainsi que les gardes de sécurité.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Régularité de la vérification des mécanismes de sécurité et des gardes de sécurité.</li></ul>
<b>11.5 Préparer la machinerie et l'équipement agricoles en vue du remisage.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives liées au remisage.</li><li>▪ Exécution méthodique des opérations de nettoyage et de remisage.</li><li>▪ Propreté des lieux.</li></ul>